

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'ALATA

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 28 février 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Jean Xavier CASALONGA, époux de Madame Jérôme CASALONGA, demeurant à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) 14 place Denfert-Rochereau. Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 28 novembre 1926. Marié à la mairie de GROSSETO-PRUGNA (20128) le 3 avril 1966 sous le régime de la communauté universelle. Décédé à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) (FRANCE), le 11 juillet 2011.

Il a possédé pendant plus de trente ans à concurrence de la moitié indivise (1/2) : A ALATA (20167) lieudit Fussagliole, un terrain à bâtir cadastré : Section B numéro 1465 ldt Fussagliole pour une contenance de 10a 22ca, et section B numéro 1629 ldt Fussagliole pour une contenance de 30a 44ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr